

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 24 Octobre 2008

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/05

OBJET : RD 47 - Suppression du plan d'alignement le long de la route départementale n° 47 sur le territoire de la commune de Blandy-les-Tours. Approbation des résultats de l'enquête publique.

- Canton : Le Châtelet-en-Brie

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport est relatif à l'approbation des résultats de l'enquête publique préalable à la suppression du plan d'alignement le long de la route départementale n° 47 sur le territoire de la commune de Blandy-les-Tours.</p>

L'Assemblée départementale a pris en considération lors de sa séance du 28 septembre 2007, le projet de suppression du plan d'alignement le long de la route départementale n° 47 sur le territoire de la commune de Blandy-les-Tours.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 juin 2008 au 1^{er} juillet 2008 inclus.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'issue de l'enquête dans son rapport en date du 2 juillet 2008.

En conséquence, il peut donc être procédé à la suppression de ce plan d'alignement.

Je vous remercie, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/05 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AÏELLO
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 24 Octobre 2008

OBJET : RD 47 - Suppression du plan d'alignement le long de la route départementale n° 47 sur le territoire de la commune de Blandy-les-Tours. Approbation des résultats de l'enquête publique.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

d'approuver les résultats de l'enquête publique préalable, et par voie de conséquence la suppression du plan d'alignement le long de la route départementale n° 47 sur le territoire de la commune de Blandy-les-Tours.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

